

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MARS 2025



Publié le 13 MARS 2025

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 4 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_002

Président : M. Côte TOLLET

Secrétaire : Mme Hamzaouia HAMZAOUI

OBJET

DÉSIGNATION D'UN
MEMBRE DE LA
COMMISSION VILLE
DURABLE ET ATTRACTIVE

Etaient présents :

M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE
M. MICHON (par proc. à Mme MAINAND), Mme DEL PINO (par proc. à M. THEVENOT), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme LINARES (par proc. à Mme WEBANCK), M. MANINI (par proc. à M. COUTURIER), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :

M. COCHET, M. GUEDJ

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 13 MARS 2025

Identifiant de l'Acte :

069-216300340-20250310-D2025_002-AE

Rapport de : Côte TOLLET

Par délibération n°2020_116 en date du 15 décembre 2020 et conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a créé quatre commissions municipales permanentes dont les membres ont été renouvelés par délibération n°2024_004 en date du 4 mars 2024.

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, dans le souci du respect de la représentation proportionnelle et pour permettre l'expression pluraliste des élus, chaque conseiller municipal siège dans au moins une commission et chaque groupe d'élus issu des listes présentes au scrutin municipal a au moins un représentant dans chaque commission.

Madame Maude BRAC DE LA PERRIERE a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale le 31 décembre 2024. Madame BRAC DE LA PERRIERE était membre de la Commission Ville durable et attractive. Il s'agit donc pour le Conseil Municipal de désigner un nouveau membre au sein de cette commission, issu de la majorité municipale.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT concernant le mode de désignation au sein des commissions municipales « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales [...], les nominations prennent effet immédiatement [...] et il en est donné lecture par le maire ».

Monsieur Tristan DUVAREILLE est candidat unique de la majorité municipale pour siéger au sein de la Commission Ville durable et attractive.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- DE PRENDRE ACTE de la candidature unique de Monsieur Tristan DUVAREILLE pour le siège à pourvoir au sein de la Commission Ville durable et attractive.

Le président de séance, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, déclarant que M. DUVAREILLE est nommé membre de la Commission Ville durable et attractive.

- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 MARS 2025
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.